



CT DASCO du 17 novembre 2016

1. **RYTHMES SCOLAIRES** : Le Comité Technique donne l'occasion à la **CFDT** de pointer, que si certains agents ont bénéficié d'évolutions positives suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, d'autres, comme les ASEM attendent encore de voir émerger des possibilités d'évoluer professionnellement.



2. **FORMATION** : Pour les ASEM, rien n'a été mis en place afin de leur proposer des formations qui leur permettraient d'accéder à la catégorie B. Seuls, 2,5%, soit 46 ASEM, ont été promus en catégorie B. Ce chiffre démontre bien le manque de volonté politique dans une Direction composée majoritairement de femmes.

Pour la **CFDT**, la baisse des budgets alloués à la formation du personnel en 2015 illustre le manque d'engagement de la Municipalité à mettre en œuvre un vrai plan d'action pour développer des formations diplômantes qui sortiraient les ASEM de leur métier d'origine. Si la formation 3PS donne satisfaction, elle demeure réservée à un tout petit nombre d'agents, 5 ASEM en 2015, sur les 1923 qui pourraient en bénéficier.



Pour la **CFDT**, ce plan de formations ne permet pas de bénéficier de l'ascenseur social.

3. **CONGES** : La **CFDT** veut mettre l'accent sur le manque de règles communes concernant le retour des congés d'été. Pour la **CFDT**, des règles de fonctionnement différentes sont toujours la cause d'inégalités entre agents et un frein à la mobilité. L'avenir est à la dématérialisation des demandes de congés, la DASCO sera impactée par ce nouveau dispositif. En conséquence, la **CFDT** réclame des moyens, tel que : plus d'ordinateurs sur chaque site, une formation adaptée à tous les agents et du temps dégagé pour effectuer leur demande de congés.
4. **INFORMATIQUE** : Si la **CFDT** est favorable au transfert de l'Assistance Informatique de Proximité (AIP) de la DASCO à la DSTI, elle souhaite mettre en exergue le risque de la fracture numérique pour les corps de métier les plus éloignés de l'informatique.



5. **EGALITE HOMMES\FEMMES** : Pour conclure, la **CFDT** exige que les inégalités salariales qui persistent depuis des décennies entre les femmes et les hommes disparaissent. Il est donc urgent que les administrations parisiennes traitent le problème à la racine par une politique « cohérente » d'égalité femmes/hommes au travail.

